

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

OCTOBRE 2014

Admi ALR - PARA - BRU



## POUR UN SERVICE MAXIMUM

70<sup>e</sup> année - n°9 - octobre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX || P-402047 || retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
Aux vents  
mauvais...  
P. 3



**CRISE**  
Bancocratie  
P. 6



**Admi**  
La face cachée...  
P. 11

## Primes syndicales

### Rappel – Demande de duplicatas

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus donner de duplicatas (même si vous avez égaré le formulaire, ne l'avez jamais reçu ou s'il comporte des erreurs structurelles). Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse [sec.asbl-vzw@cgspacod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspacod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2013 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

## DANS NOS RÉGIONALES

### Charleroi

#### Assemblée générale annuelle

Le Comité régional intersectoriel des Pensionnés et Pré-pensionnés a le plaisir de vous inviter le **14 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à son Assemblée générale.

Un repas sera servi pour les participants qui le désirent (18 €/personne).

10h : Accueil des participants.

10h30 à 12h : Assemblée générale.

12h15 : Apéritif – Tartiflette accompagnée d'une boisson et d'un dessert.

Réservation obligatoire pour le 7 octobre : Lily au 071/797 111.

Versement sur le compte de la CGSP : BE86 8772 0285 0150 avec mention « repas ».

Bienvenue à toutes et à tous.

On peut participer à l'Assemblée générale sans participer au repas et vice versa.

### Hainaut occidental

#### Jeux tournaisiens

L'Amicale des Pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, le **18 octobre** de 15h à 18h une après-midi « Jeux tournaisiens » (jeu de boules de salon, jeu de fer au moulin, jeu de 421 géant, jeu de grenouille).

Mise : 5 € pour les 4 jeux (une boisson gratuite incluse)  
Possibilité de faire plusieurs tours.

Rebattages entre les *ex aequo* à partir de 17h.  
Prix aux 3 premiers du classement général.

Invitation cordiale à tous.

Inscription souhaitée au secrétariat : 069/22 61 51.



## Aux vents mauvais...

*Ce n'est pas suédois et ce n'est pas un kamikaze : de quoi le gouvernement est-il le nom ?*

À défaut de savoir précisément à quelle sauce, le prochain gouvernement fédéral va manger les travailleurs et leurs organisations, on peut s'interroger sur son nom.

La première appellation reprise dans la presse a été « *la suédoise* », allusion, semble-t-il, aux couleurs des partis qui composent la coalition : le bleu libéral et le jaune nationaliste mais quid alors du CD&V ? On a beau chercher, l'orange n'apparaît pas. Est-ce à dire que le CD&V serait le maillon faible ? Au vu de la désignation de la commissaire européenne, il semble bien que non. La référence à la Suède est difficile à justifier, encore moins après les dernières élections suédoises qui ramènent au pouvoir la sociale-démocratie après 4 ans d'opposition.

La seconde appellation reprise est la coalition kamikaze. Ici, il n'y a plus aucune référence chromatique. C'est donc son côté périlleux qui est mis en avant. Les kamikazes sont ces soldats japonais qui se sacrifiaient en faisant exploser leur avion sur les navires ennemis. Ce nom japonais a pour origine *kami*, dieu et *kaze*, le vent. C'est le vent divin ! Selon la légende, c'est un typhon qui a arrêté la progression des troupes mongoles au Moyen Âge. Les kamikazes, pilotes japonais, étaient vus comme des héros dans leur pays et des terroristes par leurs ennemis. Le sens du mot a légèrement évolué pour signifier téméraire, voire suicidaire. Pour nous, c'est clairement *un vent mauvais* qui précède la tornade sociale !

Cette coalition est-elle suicidaire ? Ceux qui le pensent commettent une erreur ; ils confondent les éléments et l'ensemble. On voit bien que le MR, seul parti francophone, pourrait perdre toute crédibilité dans la défense de la cause francophone. C'est déjà mal parti : le mandat de commissaire européen est attribué alternativement à un francophone puis à un néerlandophone. Ici déjà, le MR a lâché et c'est donc à nouveau le tour des néerlandophones...

On voit mal, par contre, le risque que prendrait la N-VA. Au lendemain d'une réforme de l'État qui attribue une part encore plus importante aux régions/communautés, ils sont, pour la première fois, à la présidence de la région flamande. Ils sont certains de pouvoir satisfaire leur électorat de droite au fédéral en menant une politique clairement à droite.

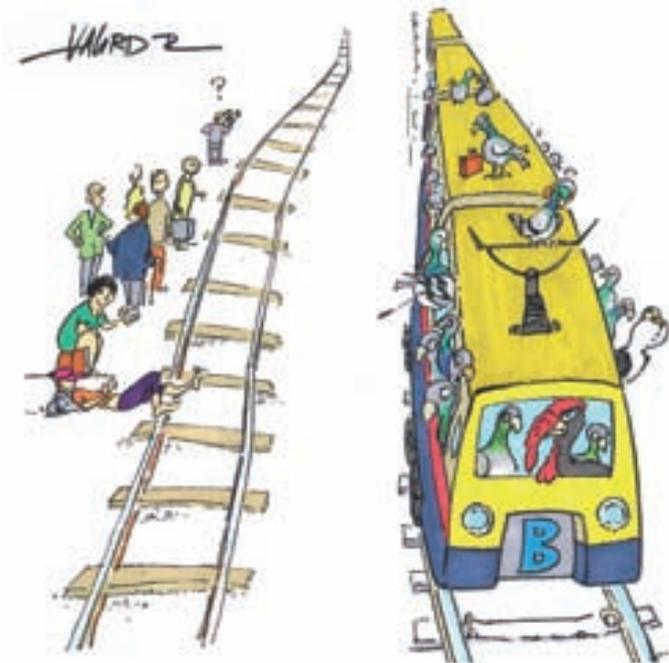
Décidément cela ne va pas ! Reste alors, pour nommer ce gouvernement, à définir la politique qu'il entend mener. Et là, pas beaucoup de doutes : toutes les informations partielles qui filtrent laissent entrevoir que c'est une politique conservatrice au niveau sociétal et de droite au niveau économique qui verra le jour. L'urgence va être pour les progressistes et pour la gauche de réclamer la séparation de l'églie..., pardon, du patronat et de l'État...

C'est en effet bien mieux de l'appeler le gouvernement de droite ou le gouvernement des patrons.

C'est pourquoi, après l'avoir correctement nommé, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, le combattre et abattre sa politique.

## Pour un service **maximum**

Annoncée comme une mesure phare par la coalition kamikaze, le service minimum à la SNCB et dans les prisons est encore une fois remis au-devant de la scène médiatique. À plusieurs reprises, nous avons déjà pris position contre l'instauration d'un service minimum dans les transports. Loin de disparaître des esprits, les volontés de limiter le droit de grève semblent s'étendre à d'autres secteurs.



### Revendication vieille comme le monde

Une coalition qui doit séduire ne saurait trouver meilleur cheval de bataille. Le service minimum dans les transports aurait, semble-t-il, beaucoup de popularité auprès de la population. Il faut dire que les médias usent et abusent de cette notion et opposent sans cesse les revendications des travailleurs à celles des usagers.

Dans les prisons, l'argument en sa faveur repose sur les droits fondamentaux des détenus, notamment les visites, les douches, les promenades. Autant de droits qui ne sont plus assurés lors des grèves des agents pénitentiaires ; la police, faute de formation nécessaire, n'effectuant que le strict minimum.

### Danger

Le service minimum dans les transports représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien

réels en temps normal, que seront-ils avec moitié moins de véhicules couplés à l'agacement (compréhensible) des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques voitures qui roulent à l'heure de pointe.

Dans les prisons, où les agents sont déjà en sous-effectifs, il est impossible de travailler

en service réduit au risque de mettre la sécurité de chacun en danger. Dès lors, le service minimum reviendrait à supprimer le droit de grève aux travailleurs, on est loin de la notion de service minimum.

### Service maximum

L'année passée, plus de 22 milliards ont été retirés des services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car, au vu des diminutions budgétaires, il leur devient impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité. Ce sont ces réductions budgétaires qui transforment le service rendu en un service... minimum.

Dans les prisons, le constat est le même. Détenus et prisonniers subissent un

sous-financement structurel. Les effectifs sont insuffisants pour garantir des conditions de travail acceptables et, pour les détenus, des conditions de détention décentes. L'état déplorable d'établissements comme Forest porte atteinte à la dignité des détenus. Aussi, est-ce incompréhensible que ce soient les agents pénitentiaires que l'on priverait de leur droit de grève car ils revendiquent plus d'effectifs et des locaux salubres... Si l'on doit *mesurer le degré d'humanité d'une société à son système carcéral*<sup>1</sup>, il est clair que la Belgique fait pâle figure en la matière et attaquer le droit de grève n'y changera rien, bien au contraire.

### Grève symbolique ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail ou celui des détenus à recevoir des visites au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas de vagues, qui ne crée pas d'embarras, ce n'est pas une grève ! Les syndicats en ont conscience : faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat ou une autorité de moins en moins enclins à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité.

Dès lors, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de cette future coalition de droite ?

**Michel Jacobs, Secrétaire fédéral du secteur AMiO**

***Quel est le cadre actuel en cas de grève dans les prisons ?***

Il existe un protocole de dialogue social qui impose aux organisations syndicales de déposer un préavis à J-10 et de privilégier la concertation via des réunions de conciliation avec l'autorité afin d'éviter la grève. Certes, le protocole n'a pas tout résolu mais les organisations syndicales jouent le jeu et respectent la procédure. On ne peut pas en dire autant de l'autorité qui pose des rustines sur des problèmes structurels comme la surpopulation ou le manque d'effectifs. Cependant, le protocole a le mérite d'obliger l'autorité à venir dialoguer.

***Comment serait organisé ce service minimum ?***

Aujourd'hui, personne n'a de réponse à cette question. Le problème majeur est que pour maintenir la prison en activité, il faut un nombre précis d'agents qu'on ne peut réduire. Aujourd'hui, le cadre est déjà en sous-effectif. Aussi, la mise en place de service réduit pendant la grève est techniquement impossible. Quand on réfléchit bien, le service minimum des prisons reviendrait à supprimer le droit de grève aux équipes maintenues en poste.

***Le respect des droits fondamentaux des détenus est-il une raison suffisante pour limiter le droit de grève des agents ?***

Beaucoup d'établissements sont dans un tel état que les droits fondamentaux des détenus n'y sont déjà pas respectés. Il faut voir des prisons comme Forest ou Saint-Gilles pour se rendre compte des conditions de détention. Les agents font grève parce que leurs conditions de travail sont inacceptables et cela est intimement lié aux conditions de détentions des détenus. Opposer le droit de grève aux droits des détenus est absurde. Quand il y a 5 détenus dans une cellule de 3, la grève est aussi une lutte pour les droits des détenus. C'est un cercle vicieux : si les conditions de travail des gardiens se dégradent, ce sont par extension les conditions de détention des détenus qui en pâtissent avec le risque de voir les incidents violents augmenter.



**Michel Abdissi et Serge Piteljon, Président et Secrétaire général du secteur Cheminots**

***À votre avis, quel est le but recherché en tentant de mettre sur pied un service minimum à la SNCB ?***

Tout d'abord, la complexité que représente une société de Chemin de fer rend impossible la mise en pratique du moindre service minimum. On voit mal comment un nombre réduit de personnel et de machines pourrait permettre d'assurer un service efficace pour les usagers. Cela créera au contraire de nouveaux problèmes de sécurité et des désagréments importants. Il suffit de voir en France l'impact de ce type de mesure lors de la grève en juin dernier : tension entre les usagers prioritaires et les autres, trains surchargés, risques pour la sécurité, etc.

***Pourquoi en faire une priorité dès lors ?***

Lorsqu'on se penche sur la concrétisation de cette idée, il apparaît clairement que cette mesure ne vise pas à aider les navetteurs, contrairement à ce qui est rabâché sans cesse par les partisans du service minimum. L'objectif principal est plutôt de rendre plus difficile encore l'utilisation du droit de grève par les travailleurs, particulièrement face aux défis existants à la SNCB et aux mauvaises réponses qui y sont apportées.

***C'est l'arbre qui cache la forêt ?***

Oui, il est devenu évident que depuis plus de 30 ans, au travers de ses nombreuses restructurations, la SNCB est confrontée à beaucoup de problèmes récurrents comme les retards chroniques, les fermetures de gares et de guichets, le matériel mal entretenu, le manque de personnel, etc. Si la SNCB ne proposait pas un service minimum, la sanction serait une diminution des subsides accordés. Voilà qui est paradoxal car cela ne ferait qu'aggraver ces problèmes récurrents.

***Vous exigez au contraire un service maximum ?***

Bien entendu ! Il est bien sûr compréhensible que chacun souhaite arriver à l'heure à son travail ou à son domicile et les cheminots y contribuent chaque jour par leur travail. Mais pour que ce travail puisse s'exercer au mieux, il faut faire pression sur la SNCB et sur l'autorité fédérale pour que ceux-ci prennent réellement en compte les usagers et les travailleurs et qu'ils mettent enfin à disposition des moyens suffisants pour relever les défis en matière de mobilité. Seul un dialogue social de qualité et constructif est susceptible d'éviter des actions de grève, mais pour cela il doit exister une véritable volonté managériale en ce sens.

**Exemple par l'absurde : la RTBF**

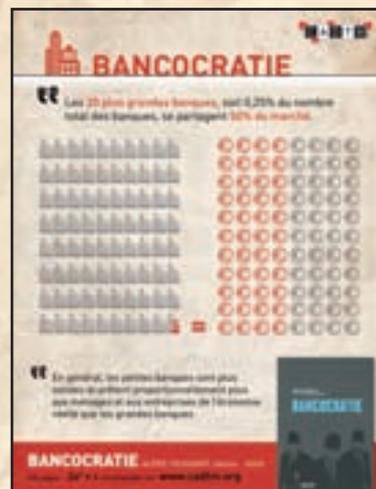
En mettant en place la norme minimale de programme à diffuser sur les antennes de la RTBF, le décret de 1999 prévoit explicitement le maintien d'une information régionale de 5 minutes consacrée au journal régional « Régions Soir ». Cette émission a été depuis longtemps supprimée pour des raisons d'économies. La mise en œuvre d'un service minimum à la RTBF impliquerait donc la réapparition de « Régions Soir »...

1. Pour reprendre la formule célèbre d'Albert Camus.

# BANCOCRATIE

*Vous ne savez pas très bien ce qu'est une agence de notation ou bien la FED et vous êtes plein d'incertitudes sur ce que fait la BCE ? Bancocratie est pour vous !*

*Bancocratie, c'est le nouveau livre d'Éric Toussaint, publié par le CADTM aux Éditions Aden, en collaboration avec la CGSP wallonne.*



## Bancocratie, le gouvernement des banques

Bertold Brecht posait déjà la question, dans *L'Opéra de quat'sous* : « *Qui est le plus grand criminel : celui qui vole une banque ou celui qui en fonde une ?* »

Lors de la crise de 2007-2008, la finance fut désignée de toute part comme l'ennemi à abattre. Les bonus, les paradis fiscaux, la spéculation furent considérés comme les maux de la société. Ce qu'Éric Toussaint nous montre dans cet ouvrage, c'est que derrière ces concepts obscurs se cachent des acteurs concrets, en particulier les grandes institutions financières, banques en tête.

***Il est indispensable de socialiser le secteur bancaire car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun***

Il dévoile ainsi les responsabilités de ces banques qui sont à l'origine de la plus grave crise économique depuis 1929. À travers une perspective historique, il passe en revue les mécanismes créés par le monde bancaire, avec l'aval de nombreux gouvernements, qui ont été à l'origine de profits considérables. L'auteur dénonce également les agissements coupables des grandes banques qui, de par leur importance dans l'économie, ont bénéficié d'une quasi impunité dans de nombreux domaines (spéculation à l'origine de crises, blanchiment d'argent, organisation de l'évasion fiscale, etc.).

## L'épée de Damoclès

Par ailleurs, le livre contient de nombreuses alertes quant aux multiples risques de nouvelles débâcles dans les années à venir, lesquelles approfondiront à coup sûr la crise actuelle. À la lecture de l'ouvrage, il apparaît qu'un tel scénario a toutes les chances de se réaliser puisque dans leur gestion de la crise, les gouvernements et les banques centrales, loin d'avoir muselé le secteur financier, ont accru sa puissance, notamment à travers les politiques de faibles taux d'intérêt et de sauvetages bancaires.

Si ce livre, aussi complet qu'accessible, sera utile pour tout un chacun, il intéressera particulièrement tous ceux et celles

désireux de mettre un terme à la toute-puissance des banques. Comme Éric Toussaint aime à le souligner, « *à l'heure où les banques toutes puissantes dictent l'agenda des politiques économiques, il est bon de rappeler que le métier de la banque est trop essentiel à l'économie pour être laissé entre les mains du secteur privé !* »

## L'État a vocation à gérer les services financiers

Et c'est précisément pour cette raison centrale, urgente et fondamentale, que la CGSP wallonne s'est jointe à l'aventure et a soutenu la publication de l'ouvrage. Car pour passer enfin de la bancocratie à une véritable démocratie, il est indispensable « *de socialiser le secteur bancaire (ce qui implique son expropriation) et de le placer sous contrôle citoyen (des salariés des banques, des clients, des associations et des représentants des acteurs publics locaux), car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun* ».



***Bancocratie, d'Éric Toussaint, aux Éditions Aden, 455 pages, 24 €. Avec le soutien de la CGSP wallonne.***

***Disponible en librairie ou sur commande via [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org)***

# La réforme et le changement

Depuis toujours, le progrès de l'humanité a consisté à diminuer la peine des hommes au travail : réduction progressive du temps de travail, droit au repos, meilleur accès aux soins, etc.

Or, voici que le recul de l'âge de la pension et la nécessité de moins bien se soigner, entre autres, sont présentés comme un progrès. Par quel tour de prestidigitacion, cette prouesse est-elle possible ?

Par l'inversion de sens ! Celle-ci consiste, comme son nom l'indique, à inverser le sens ordinaire des termes utilisés en donnant ainsi à un mot le sens de son antonyme. Et le discours néolibéral procède volontiers, pour ses principaux mots clés, à une telle inversion. Afin d'illustrer ce processus, deux exemples flagrants sautent aux yeux et aux oreilles : la réforme et le changement.

## La réforme, prélude aux sacrifices

La novlangue néolibérale a littéralement réussi à coloniser le terme « réforme », faisant passer la restauration conservatrice en cours pour une réforme tellement inéluctable que personne ne peut s'y opposer. À tel point que tout quadragénaire vivant en Europe occidentale ignore que ce mot avait par le passé une connotation positive (comme en atteste *Le Robert* qui définit notamment le verbe comme ayant pour but de changer en mieux, de ramener à une forme meilleure).

Nous sommes ici confrontés à un véritable « word-jacking »<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'évocation des réformes s'accompagne toujours d'une ribambelle d'adjectifs qualificatifs :

les réformes sont, dans leur bouche, toujours *nécessaires, inéluctables, indispensables, essentielles, urgentes, fatales* voire *vitales* et *inévitables*.

Ainsi, la coalition des patrons, des riches et des menteurs en gestation n'a de cesse de seriner cette litanie, qu'il s'agisse de la réforme des pensions, de l'accès aux soins de santé ou d'autres conquêtes sociales à détruire.

Par ce procédé, il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès. Il est par ailleurs intéressant de constater que le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit de prêcher la réforme (urgente, fatale, nécessaire...) et cette accumulation d'adjectifs vise à couper court à tout débat.

Ce discours n'est pas fait pour convaincre mais pour imposer et en imposer ; il n'est pas argumentatif mais performatif (il souhaite faire advenir ce qu'il annonce) et il se nourrit et se construit d'évidences qu'il voudrait tellement indiscutables (les réformes nécessaires et les efforts, voire les sacrifices à consentir) « *qu'il s'exonère lui-même de l'argumentation et surtout de l'analyse des causes ou des alternatives* »<sup>2</sup>.

C'est ainsi que cette langue dévastée constitue un obstacle à la reconquête de l'imaginaire. En effet, « *les convictions et les habitudes de pensée sont nourries par la langue comme terreau. Les gens s'y accrochent sans en avoir conscience et ces habitudes de langage les séduisent et les induisent en erreur* »<sup>3</sup>, Ainsi, la réalité impose la réforme et celle-ci devient une injonction en soi.

## Pas de réformes sans experts

Par ailleurs, il est intéressant de constater que la ou les réformes sont toujours complexes et exigées par des experts (pensons à la réforme imminente des pensions qui repose sur un rapport de comité d'experts). Cette béquille des experts en soutien aux réformes vise à se passer de l'avis du peuple et présente en outre *l'avantage* de techniciser des

décisions idéologiques, voire politiques.

En effet, derrière des décisions présentées comme techniques, rationnelles et incontournables se cachent en réalité des choix

politiques, idéologiques et économiques qui ne s'assument pas et pour lesquels chaque fois une alternative est possible.

**Le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès**

## Le changement, forme incantatoire de la régression

Concernant le changement, son usage fréquent en campagne électorale (*le changement, c'est maintenant, a change you can believe in* sans oublier de *kracht van verandering*), force est de constater que, souvent, il reste incantatoire et que lorsqu'il est joint aux suspects habituels du néolibéralisme (la réforme, la modernité...), il devient vite synonyme de régression.

L'inversion de sens induit donc aussi une inversion de modèle et un changement de perspective. Si, naguère, la politique visait à transformer le monde pour l'améliorer, il s'agit, avec la réforme, de transformer la société pour adapter le monde à leur seul profit.

1. Vol de mot ou larcin lexical.

2. Chantal Dricot, « *Censure et démocratie* », [www.cesep.be/ANALYSES/ENJEUX/2010/censure\\_demo.html](http://www.cesep.be/ANALYSES/ENJEUX/2010/censure_demo.html).

3. Victor Klemperer, LTI, Carnets d'un philologue, Paris, Pocket, « *Agora* », 1996, p. 24.

REFORME



## Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

À Bruxelles, la législature régionale 2014-2019 ouvre de nouvelles perspectives syndicales pour la FGTB et la CGSP. La majorité régionale mise en place en juillet dernier a pris une série d'engagements pour faire face aux défis du développement régional, tels que l'explosion démographique et la dualisation socio-économique.



Le contexte général reste préoccupant à bien des égards :

- sur le plan social, par la persistance d'un chômage massif, aggravée par une précarité croissante des conditions de travail et par de fortes discriminations, touchant particulièrement les femmes et les jeunes issus de l'immigration ouvrière ;
- sur le plan économique à cause d'une croissance en berne ;
- sur le plan budgétaire, avec l'imposition par l'Europe de mesures d'austérité drastiques qui pourraient priver la Région des bienfaits du refinancement acquis dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État ;
- sur les plans politique et institutionnel, en raison des chantiers titanesques de cette 6<sup>e</sup> réforme qui s'ouvrent sur de nombreuses inconnues et sur une réelle insécurité juridique et sociale quant à la continuité de certains droits sociaux, telles les allocations familiales.

La FGTB Bruxelles souligne la résolution du nouveau gouvernement régional de faire reposer sa politique sur une concertation sociale forte entre représentants des travailleurs et employeurs bruxellois. Elle répondra à l'invitation du gouvernement de réunir dès la rentrée un sommet social extraordinaire avec l'ambition de conclure de nouveaux accords dans la poursuite et l'amplification du pacte de croissance urbaine durable.

Le gouvernement et les interlocuteurs sociaux doivent œuvrer ensemble au

redéploiement du système éducatif et de formation bruxellois afin qu'il puisse répondre mieux aux défis de la dualisation sociale. En outre, ils doivent saisir les opportunités de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État et des transferts de compétences en matière de santé publique intégrée dont la gestion paritaire devrait préserver l'arrimage dans la sécurité sociale de ces matières qui restent du ressort fédéral.

L'ambition régionale de mettre en œuvre la « garantie jeunes », lancée sous la législature précédente, constitue une opportunité de sortir des travers de « l'État social actif » et de créer un véritable droit à l'emploi pour les jeunes. La réussite de ce formidable challenge n'est envisageable que moyennant la mobilisation des entreprises et des secteurs professionnels, ainsi qu'un renforcement de l'encadrement syndical des dispositifs d'emploi et de formation en entreprise.

Quant au plan régional de développement durable, il devrait pouvoir se concrétiser par d'importants investissements : développement des transports en commun, création de nouveaux quartiers de travail et d'habitation, revitalisation de la zone du canal, etc.

Relevons la volonté politique de soutenir et de renforcer l'emploi dans la fonction publique, bien en phase avec notre vision d'un État social de service public.

En réalité, la véritable inconnue réside dans les perspectives budgétaires de

notre Région et dans la capacité du nouveau gouvernement de mener à terme la réforme de l'État. L'épreuve de vérité résidera dans l'élaboration des budgets 2015 et suivants !

Une importante réforme fiscale est annoncée pour 2017, qui devrait rencontrer la revendication de la FGTB d'un rééquilibrage des impôts, au travers d'un allègement de la fiscalité pesant sur le travail de ceux et celles qui vivent à Bruxelles et d'une plus grande mise à contribution des multipropriétaires et des spéculateurs immobiliers. La réalisation d'une telle équité fiscale à l'échelle régionale nécessite d'éviter la concurrence fiscale entre régions et de privilégier la coopération interrégionale.

La FGTB de Bruxelles est particulièrement préoccupée par ces perspectives de blocage du fédéralisme d'union. Elle en appelle à la solidarité des travailleurs bruxellois, flamands et wallons, au travers de la FGTB dont l'unité est la force, et de la mise en place d'un véritable dialogue social interfédéral et interrégional.

*Philippe Van Muylder*  
Secrétaire général de la FGTB Bruxelles

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Président de la FGTB Bruxelles  
et Secrétaire général de l'IRB-CGSP



[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)

## Grève de pauvres et grève de riches ?

Comme très souvent, la grève des cheminots du lundi 30 juin a amené divers éditorialistes et commentateurs à se contenter de mobiliser quelques poncifs plutôt que de se livrer à une véritable analyse des causes qui ont conduit les cheminots à paralyser le rail durant une journée. Parmi les clichés les plus utilisés, on trouve des formules choc telles que « des usagers pris en otage », « des départs en vacances contrariés », « la Belgique, terre de grève » ou encore, avec un accent plus patronal, la « mise en danger de l'entreprise ».

Dans l'éditorial de *La Libre Entreprise* de ce samedi 28 juin, Yves Cavalier suggérerait l'existence de deux types de grève.



La « grève des pauvres », que l'on ne peut que comprendre, qu'il oppose à la « grève des riches », qui est forcément illégitime. Selon cette catégorisation, la grève n'est légitime que lorsque des travailleurs, comme chez Delhaize, ArcelorMittal ou Caterpillar, sont mis devant le fait accompli d'un plan de restructuration. Dans ces cas, le travailleur est considéré comme une victime. En outre, *in fine*, ces grèves dérangent peu de monde et elles ne parviennent pas à infléchir ou alors très peu les intentions managériales.

Quant à la grève des cheminots, elle serait typiquement une « grève de riches » car, pour l'essentiel, elle est l'œuvre d'agents d'un service public supposés « protégés » par leur statut. Ce lieu commun est absurde, et même inadmissible. Il occulte le fait que, comme Delhaize, ArcelorMittal ou Caterpillar, la SNCB est un groupe en profonde restructuration. Entre 2004 et 2013, ce sont 5 971 emplois qui ont été supprimés dans les trois entreprises (SNCB, Infrabel et SNCB Holding) qui la composent. Cette restructuration, sans doute moins « médiatique » que d'autres au vu de son étalement dans le temps, engendre une dégradation des conditions du travail pour ceux qui restent. Le nombre de jours de congé « irrécupérables » par les cheminots n'est qu'un des indices de cette intensification du travail. Cette question de la dégradation des conditions de travail est aussi au cœur de deux autres conflits épinglés par l'éditorialiste

de *La Libre Entreprise* comme faisant partie des « grèves de riches », à savoir ceux de Belgocontrol et de Wordline. En outre, les usagers (occasionnels ou navetteurs) vivent à longueur d'année les conséquences des restrictions de moyens dont souffre la SNCB : manque de places assises, retards et annulation de trains... Si un conducteur en manque de repos grille un feu rouge, qui sera mis en cause ? La SNCB et les pouvoirs publics ayant restreint ses moyens ou le conducteur empêché de manière structurelle de prendre ses récupérations ?

Si l'on en croit les différents articles que *La Libre Entreprise* a consacrés à ces conflits « de riches », il est intéressant de relever qu'ils ont systématiquement fait l'objet d'un préavis de grève. Autrement dit, sous réserve d'une analyse plus approfondie, les règles de la concertation sociale ont chaque fois été respectées. Dans le cas de Belgocontrol et de la SNCB, les actions syndicales ont aussi fait l'objet d'une très large communication à travers les médias. Aucun effet de surprise n'a donc pu jouer.

Cette mise en opposition entre « grève de pauvres » et « grève de riches », que l'éditorialiste de *La Libre Entreprise* considère lui-même comme quelque peu excessive, a au moins deux grandes conséquences.

Premièrement, elle jette le flou sur ce qu'est réellement la richesse à une

époque où les inégalités sociales ne font que croître. Peut-on réellement considérer qu'un cheminot est riche du simple fait qu'il dispose d'une certaine protection de l'emploi ? Est-ce que gagner 1 785 euros brut mensuel (salaire de base d'un nettoyeur de gare), 1 943 euros brut mensuel (salaire de base d'un technicien cheminot) ou 2 227 euros brut mensuel (salaire de base d'un conducteur de train) fait que l'on est un travailleur riche ?

Deuxièmement, cette distinction condamne indirectement la grève comme moyen de pression en vue de maintenir, voire d'améliorer les conditions de travail. Dans un contexte marqué d'une part par les politiques d'austérité avec tout ce que cela implique au niveau des droits salariaux et de sécurité sociale, et d'autre part par des pratiques de management qui favorisent le licenciement et le travail en sous-effectifs, cette distinction revient à vider le droit de grève d'une partie importante de son contenu sans avoir besoin pour ce faire de retoucher la législation.

Bruno Bauraind (GRESEA), Jan Buelens (Université d'Anvers), Anne Dufresne (FNRS, UCL), Corinne Gobin (FNRS, ULB), Esteban Martinez (ULB), Kurt Vandaele (ETUI), Jean Vandewattynne (UMONS).

Article mis en ligne par le Gresea le 5 août 2014.



## Grève à l'atelier SNCB de Schaerbeek La CGSP Cheminots est solidaire des travailleurs de BM & S !

*Le Bureau exécutif francophone de la CGSP-Cheminots est solidaire des travailleurs de BM & S en grève. Il les félicite pour leur courage et le combat qu'ils mènent pour la défense de leurs droits.*

Pour rappel, le jeudi 21 août, une quinzaine de travailleurs de la société BM & S, le sous-traitant chargé du nettoyage des trains et des graffitis à l'atelier SNCB de Schaerbeek, ont cessé le travail, suite au licenciement sous des motifs fallacieux de deux délégués de la FGTB et de trois intérimaires longue durée.

Les seules actions entreprises par la firme BM & S seront de recourir à un huissier de justice et à des intérimaires pour casser la grève. Il est important de signaler que ce recours à des travailleurs intérimaires pour effectuer le travail en remplacement de travailleurs en grève est totalement illégal.

Depuis le début du conflit, avec une présence au piquet, la CGSP Cheminots de la Régionale de Bruxelles s'est montrée solidaire dans cette lutte.

La CGSP - secteur Cheminots a toujours rejeté le recours à la sous-traitance car cette pratique nous démontre qu'elle mène au dumping social, voire, si elle n'est pas bien encadrée, à la fraude

sociale. Aujourd'hui, nous sommes à nouveau confrontés à un sous-traitant qui bafoue toutes les règles de la concertation sociale. Il va sans dire que l'on se pose des questions au vu des témoignages quant au respect de certaines règles légales.

Par ailleurs, dans ce conflit, la justice est intervenue à deux reprises avec des ordonnances imposant des astreintes d'abord

aux travailleurs présents au piquet (500 € par infraction) puis même à la Ville de Bruxelles (10 000 €).

Le démantèlement des droits sociaux des travailleurs dans ce conflit confirme la nécessité d'un dialogue constructif et de la défense des droits syndicaux, et

particulièrement du droit de grève.

Ce vendredi, nous avons rencontré la délégation syndicale de BM & S avec deux permanents de la FGTB – Centrale générale. Leur récit nous a bouleversés et les témoignages étaient accablants, dignes de l'œuvre d'Émile Zola *Germinal* !

Rappelons qu'en 2008, une autre entreprise de nettoyage avait obtenu le contrat pour le nettoyage de la gare de Bruxelles-Midi suite à une offre, ô combien, bon marché. Ce n'est qu'en 2012 que la SNCB avait dû admettre que cette sous-traitance, sous divers

aspects, était frauduleuse ! À l'époque, elle s'était engagée, pour se prémunir d'abus à l'avenir, à établir des conditions spécifiques, pour les prochains appels d'offre. Manifestement, l'entreprise publique n'a pas tiré toutes les leçons de cette délicate expérience. En revanche, cette fois-ci, la loi dite de « *responsabilité solidaire* » risque de lui rappeler que sa responsabilité peut être engagée... C'est d'autant plus incompréhensible que les prix proposés « *défiant toute concurrence* » mais « *s'inspirant du dumping social* », auraient dû éveiller les soupçons des responsables de la SNCB !

Le Bureau exécutif francophone de la CGSP Cheminots estime que la sous-traitance est un moyen pour précariser les emplois des plus faibles et les exploiter de façon abjecte ! Il n'acceptera pas un retour au 19<sup>e</sup> siècle pour satisfaire l'appétit des nantis !

Heureusement, ce 8 septembre, le Tribunal de première instance de Bruxelles a donné raison aux syndicats dans le cadre de l'opposition à l'ordonnance obtenue de manière unilatérale par la firme de nettoyage BM & S pour faire entrer des travailleurs intérimaires sur le site à l'arrêt de l'atelier SNCB de Schaerbeek.

Toutefois, la lutte continue et pour toutes ces raisons, le secrétariat francophone du secteur Cheminots invite les Régionales soit à témoigner leur solidarité, soit à se joindre au piquet, rampe du Lion près de la gare de Schaerbeek de 7h à 15h30.

*Le Bureau exécutif francophone de la CGSP-Cheminots s'est déclaré pleinement solidaire de cette lutte pour la vérité et la réhabilitation des deux délégués et des trois intérimaires licenciés.*



## La face cachée...

Au moment d'écrire cet édito, je relisais les 14 priorités des organisations syndicales représentatives pour la future majorité fédérale, priorités remises aux négociateurs le 16 juin dernier.

Je citerai, en vrac :

- la sauvegarde totale de l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales ;
- une vraie protection en cas de chômage, maladie, accident ou pension ;
- une véritable politique d'investissements, prioritairement dans les infrastructures publiques ;
- un trajet budgétaire qui n'étouffe pas la croissance et l'emploi ;
- une participation équilibrée des revenus du travail et des revenus du capital ;
- un effort particulier de la part des grosses fortunes ;
- ...

Je ne peux m'empêcher de penser aujourd'hui que les négociateurs de la « kamikaze » ont bien pris note de nos positions... pour faire exactement l'inverse !

Que nous concocte le « Gouvernement des droites dures » depuis ce 16 juin ?

- Saut d'index.
- Blocage des salaires.
- Hausse des accises et de la TVA.
- Recul de l'âge d'accès à la pension et suppression de la prépension dans la fonction publique.
- Réduction drastique des budgets dans la fonction publique.
- Non remplacement des fonctionnaires.
- ...

J'en passe et des pires dans ce qui se présente comme le catalogue des horreurs, en particulier dans le chapitre « Fonction publique ». La « kamikaze » a bien décidé de se jeter à corps perdu sur les services publics, traduisant en accord gouvernemental un des plus gros chapitres du programme de la N-VA, lui-même très largement inspiré de celui du VOKA, le patronat flamand !

Les fondements mêmes de notre pays sont désormais attaqués : la concertation sociale, la protection sociale et la redistribution des richesses via les services publics font désormais partie du passé. À mon sens, sous des dehors économiques, le « Gouvernement des droites dures » accélère la scission du pays, la face cachée des négociations. Les récents sondages sont on ne peut plus explicites : à l'inverse de la Flandre, une très large majorité des Wallons ne partage pas les orientations de la future majorité. La comparaison avec la « Question royale » n'est pas usurpée, me semble-t-il...

Vu sous cet angle, la position discrète, le « profil bas » de la N-VA s'illumine d'un jour nouveau : pas de nouvelle revendication séparatiste, un Gouvernement uniquement socio-économique, pas de revendication quant aux postes clés (Commissaire européen et Premier ministre)... Pourquoi prendre des risques et des coups quand les autres partis vont l'aider dans son dessein : casser le modèle social belge ce qui provoquera inmanquablement une fracture nette Nord/Sud, le tout porté par les Libéraux et le CD&V. Question subsidiaire : qui va trinquer à la fin ? ...

*André Gilles*  
Secrétaire général

## ONEM, sixième réforme de l'État, une aubaine pour lancer une réorganisation ?

*À l'occasion de la sixième réforme de l'État, 831,24 unités budgétaires (équivalent temps plein) que comprend le personnel de l'Office sur 4 091,30 vont passer aux Régions.*

Cela représente une diminution de 20,4 % du personnel et de 17,3 % des budgets de fonctionnement de l'Office. En ce qui concerne la Région wallonne 366,71 unités budgétaires sont concernées sur 1 389, soit à peu près 26 % ! Ces unités budgétaires sont ventilées comme suit : 219,03 ALE, 77,21 facilitateurs et 70,47 autres agents qui s'occupent des matières transférées aux régions.

À l'heure actuelle, les négociations sont toujours en cours avec les différentes Régions et il existe de grosses différences entre elles.

En ce qui concerne la Région wallonne, le personnel des ALE et les facilitateurs ont été convoqués en juin/juillet à une cession d'information par le Forem où les dirigeants ont présenté leur organisme sous son meilleur jour, sans bien entendu leur dire que le Forem allait lui aussi se réorganiser (un décret en ce sens aurait été signé par le Gouvernement wallon en affaire courante !!!). Les agents qui vont passer à la Région wallonne ne savent toujours pas où ils iront travailler.

D'autre part, depuis 2009, les missions de l'ONEM n'ont cessé d'augmenter ainsi que le nombre de dossiers traités et ce avec une baisse constante de l'effectif du personnel. On est passé de 4 417,07 équivalents temps plein en décembre 2009 à 4 134,22 en décembre 2013. Dès lors, on constate une augmentation de la pression sur le personnel.

Alors que le personnel est inquiet quant à son avenir suite à cette sixième réforme de l'État, l'Administration, depuis novembre 2014, veut en profiter pour mettre en place une réorganisation de ses 30 bureaux du chômage. L'idée de départ de l'administration était de regrouper les différents services en entités provinciales centralisatrices s'occupant du traitement des dossiers (back office) en laissant seulement la réception du public (front office) aux petits bureaux. En ce qui concerne la Wallonie, Mons allait englober les bureaux de Tournai, Mouscron et La Louvière, Charleroi le bureau de Nivelles, Namur, quant à lui, allait intégrer le bureau d'Arlon et Liège les bureaux de Huy et de Verviers.

Cela permettait de nommer, conformément à la cartographie de la Fonction publique belge, 5 directeurs généraux (A5) supplémentaires et ce dans une enveloppe budgétaire

fermée, donc au détriment du reste du personnel. Cette modification avait été reprise dans le plan du personnel 2014 et les trois organisations syndicales ont toutes émis un avis négatif en 2014.

La seule CGSP a réagi violemment à ces mesures qui devaient être présentées au Comité de gestion et nous avons manifesté le 4/04/2014 devant le Comité de gestion. Sous la pression, l'Administration a retiré le projet de l'ordre du jour du Comité de gestion.

Nous avons ensuite mené des actions locales à la demande des bureaux qui le désiraient et des piquets de grèves ont été établis dans les bureaux de Verviers et de La Louvière puis nous avons aidé nos collègues bruxellois à faire un piquet au bureau de Bruxelles pendant que nos collègues flamands s'invitaient à la visite du bureau de Gand par le TOP 6 de l'ONEM.

Entre-temps, les différentes délégations régionales faisaient pression sur la FGTB et sur les différents politiques pour les informer des problèmes que cette réorganisation allait engendrer.

Suite à ces actions, **bien que la position de la CGSP ONEM soit claire, nous voulons que l'ONEM intègre d'abord correctement la sixième réforme de l'État avant toute quelconque réorganisation**, nous avons obtenu une avancée significative.

Le bureau d'Arlon restera le seul bureau de la province du Luxembourg et ne rejoindra pas Namur, le bureau de La Louvière restera bureau centralisateur et ne rejoindra pas Mons et Verviers ne rejoindra pas le bureau de Liège et restera bureau centralisateur.

Pour les agents, aucun changement obligatoire d'affectation ne sera imposé, aucun BC ne sera supprimé et toutes les étapes de la réorganisation devront être concertées avec les organisations syndicales.

Lors du CIC du 7/07/2014, l'Administration a soumis le projet au Comité intermédiaire de concertation où il a été rejeté par la CGSP et la CSCSP, le SLFP a quant à lui remis un avis favorable avec des remarques.

Le document a donc été présenté au Comité de gestion le 10/07/2014 où il a reçu un avis favorable unanime, y com-

pris de la part de nos représentants à la FGTB !  
Nous avons alors fait un piquet de grève au bureau de Huy avec nos camarades du BC Bruxelles qui sont venus nous prêter main-forte.

Au mois d'août, nous avons mis en place le front commun avec la CSC et nous avons décidé d'une action le 4/09/2014 lors de la séance du Comité de gestion au cours de laquelle le PV du Comité de gestion du 10/07/2014 devait être approuvé.  
Nous avons été reçus par le Président du Comité de gestion

accompagné de l'Administrateur général de l'ONEM et son Administratrice générale adjointe auxquels nous avons remis notre position.

Le Président du Comité de gestion et les dirigeants de l'ONEM nous ont réaffirmé leur volonté de réorganisation mais aussi de concertation...

**Ci-après, veuillez trouver le communiqué remis au comité de gestion le 4 septembre 2014.**

## ONEM - Communiqué du Front commun syndical au Comité de gestion

En notre qualité d'organisations syndicales, nous demandons que le plan de réorganisation de l'ONEM soit discuté avec nous dans les détails conformément aux règles de concertation prévues dans le statut syndical. La concertation est la seule base valable pour une collaboration constructive entre l'administration et les représentants des travailleurs. Nous demandons une concertation pour chaque étape de la concrétisation de la réorganisation. Nous soulignons également la nécessité de continuer la consultation préalable pour tout ce qui concerne le « *New Way of Working* » conformément aux dispositions du Règlement de travail.

Nous exigeons de nos fonctionnaires dirigeants et du Comité de gestion :

- une communication claire et un accompagnement actif des collaborateurs avant et pendant la concrétisation de chaque étape ;
- la garantie qu'à terme, aucun BC ne va disparaître.

Nous voulons une fois de plus attirer l'attention sur les deux points suivants :

- pas de licenciements pour des raisons budgétaires ;
- aucune mutation forcée.

Ces deux points sont primordiaux, il ne pourra en aucun cas y être dérogé.

## POLICE - Des nouvelles du front... de moins en moins commun

*L'arrêt de la Cour constitutionnelle du 10 juillet 2014 est tombé comme un couperet sur la législation pension spécifique aux membres du personnel opérationnel des services de police.*

La CGSP a donc estimé devoir participer au Front commun syndical et déposer un préavis de grève, afin d'inciter le gouvernement à prendre les décisions opportunes pour rétablir les policiers dans leurs droits.

Cependant, suite à la proposition de la loi présentée par le ministre de l'Intérieur, Melchior Wathelet, ce préavis a été suspendu jusqu'au 19 septembre 2014 à l'initiative du Front commun syndical qui a décidé d'organiser une manifestations le 18 septembre 2014.

À nos yeux, la manifestation devait s'organiser sous le couvert d'un préavis de grève et non au bon vouloir des chefs de corps (voire sous le couvert d'une dispense syndicale).

Hélas, seule la CGSP souhaitait maintenir le préavis.

Lors de cette manifestation, les organisations syndicales ont rencontré le ministre des Pensions Alexander DeCroo. En l'absence de propositions acceptables (ni par le gouvernement sortant, ni par la probable future suédoise) le Front commun a décidé de réactiver le préavis de grève et d'organiser des actions. Celles-ci ont débuté ce mardi 23 septembre par une journée de 24h de grève nationale. Mais ce n'est qu'un début, d'autres actions suivront afin de faire entendre nos revendications.

## La Société wallonne des eaux (SWDE)

*L'OIP qui vaut de l'eau !!! L'or bleu de la planète bleue nous est accessible en abondance et en toute liberté, en Wallonie, grâce à cet organisme et à ses agents. Nous ne pourrions-nous passer d'eux. Découvrons leurs missions, leurs spécificités.*

*Et, parmi tout ce bleu, une délégation rouge bien de chez nous qui veille sans relâche au respect des droits des affiliés et à leur bien-être.*

La SWDE a été créée par un décret du Parlement wallon le 23 avril 1986. Elle est actuellement régie par le Décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau, en ce qui concerne la Société wallonne des eaux. Il fixe l'objet social ainsi que les missions de service public de la SWDE.

La SWDE regroupe des pouvoirs publics, à savoir : 200 communes, 12 intercommunales, les 5 provinces wallonnes, la Région wallonne et la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE, société de droit public créée par la Région wallonne, dans le cadre de la gestion intégrée de l'ensemble du cycle de l'eau).

Elle exerce en exclusivité sur le territoire wallon des missions classiques de service public : la production d'eau, la distribution d'eau par canalisations, la protection des ressources aquifères et la réalisation de toute opération relative au cycle de l'eau.

Les services centraux de la SWDE se trouvent à Verviers. Huit succursales, correspondant aux principaux bassins hydrographiques de la Wallonie, s'occupent essentiellement de l'exploitation des réseaux de distribution d'eau et des relations avec les consommateurs et les administrations locales. Chaque succursale est elle-même subdivisée en secteurs constituant les entités techniques chargées de toutes les missions d'exploitation des réseaux. Les techniciens du laboratoire de Fleurus veillent en permanence à la

potabilité de l'eau, en relation étroite avec les succursales.

La politique d'investissement de la SWDE (1,25 milliard d'euros d'ici 2022) financée entre autres par un prêt de 150 millions d'euros auprès de la BEI (Banque européenne d'Investissement), vise à sécuriser le réseau d'eau potable et à mettre en place des projets à long terme pour pouvoir disposer d'un service des eaux toujours plus performant et au service du client.

### La SWDE en quelques chiffres

Clients :  
2 412 974 (1 032 201 compteurs)  
Volume d'eau produit :  
167 621 014 m<sup>3</sup>  
Site de captage : 269  
Chiffres d'affaires (2012) :  
269 000 000 euros

La SWDE est un organisme important, qui compte plus de 1 700 membres du personnel. Les profils des agents sont extrêmement variés, puisque la société a besoin de compétences pointues dans tous les métiers de la production-distribution d'eau, dans les domaines technique, commercial et administratif. Ainsi, la spécificité de certaines techniques en production et distribution d'eau a amené la SWDE à mettre en place un centre de formation qui lui est propre.

1 700 personnes au cadre, soit 1 400 ETP, dont environ 98% d'agents nommés (réalité tout-à-fait exception-

nelle comparativement aux autres services publics).

**Pour prendre en charge les intérêts et la défense du personnel, la SWDE bénéficie d'une délégation CGSP active, motivée et expérimentée, avec des délégués dans la plupart des régions et des implantations.**

**La délégation est dirigée par Émile Jonart, permanent syndical CGSP-Admi à la SWDE et détaché du cadre. Pour le seconder, il peut compter sur : Benoît Bastogne, Marco Leclercq, Marc Vanecht, Michael Demal et bien d'autres qui sont en première ligne au quotidien au service de leurs affiliés.**

Mais pas seulement ! La délégation a entrepris de conscientiser les affiliés sur les particularités de leur organisme. Car la SWDE est un service public, bien sûr et avant tout, mais aussi une société industrielle et commerciale. Et sa particularité est d'être financée par le produit de ses « ventes » : l'eau, et tous les services liés à l'eau, à sa production, à sa distribution. Donc il est nécessaire que les affiliés soient bien au courant de cette particularité pour prendre conscience des possibilités de négociations, par exemple, dont peut se prévaloir la CGSP dans ce contexte assez spécial.

### Le discours tenu aux affiliés

Il faut savoir que l'eau a un coût et que cela conditionne le fonctionnement de la société y compris les rémunérations. La SWDE

ne reçoit pas un budget comme les autres OIP : son budget est fonction de ses rentrées d'argent ! La SWDE ne bénéficie d'aucun financement public. Le contrat de gestion l'oblige par ailleurs à offrir une eau de qualité, en quantité, et de faire des actions de prévention et d'éducation à la consommation... C'est très bien ! Mais si on encourage les gens à moins consommer, si on met en place des outils performants pour limiter la consommation, le paradoxe c'est que la société bénéficiera de moins de rentrées d'argent. Alors que l'eau a et aura toujours un coût fixe de gestion et d'exploitation.

Pourquoi dire cela ? Pour expliquer que la SWDE doit être prudente dans sa gestion, que son budget est très juste... Et que, pour le personnel, cela va inévitablement se traduire par des économies au niveau des Ressources humaines.

### La CGSP et le principe de réalité

Dans ce contexte, la délégation syndicale doit accepter des visions pas toujours proches de la sienne pour assurer la pérennité de l'organisme tout en défendant les intérêts du personnel. La Direction se montrant bonne gestionnaire, la délégation CGSP doit accompagner le mouvement sans s'opposer par principe.

Il ne suffit donc pas de mener des actions pour augmenter le budget de la société ! La SWDE vit de ses recettes, il faut être raisonnable, dans une perspective de long terme, pour ce qui est des revendications.

Très concrètement, la délégation CGSP ne fait pas de la cogestion, mais est toujours positive et constructive quand il s'agit de réfléchir autour d'une table. Un défi important est de faire en sorte que, dans le respect de tous, le personnel s'adapte aux évolutions des techniques et des métiers, afin de moderniser la société.

Une réussite est d'avoir convaincu la Direction de barémiser les diverses primes qui étaient octroyées, parfois de manière aléatoire en fonction de l'image donnée par un collaborateur, à différents membres du personnel. Ce qui créait des disparités dans les rémunérations, et n'était pas toujours très transparent... La philosophie de la CGSP, c'est que les actes posés s'inscrivent dans la durée, de manière équitable pour tout un chacun. Pour la délégation, outre les négociations avec l'autorité, il a aussi fallu démontrer aux membres du personnel que ce lissage général au bénéfice de la collectivité était dans l'intérêt de tous. Réussite car cette mesure n'a pas coûté d'argent : un des arguments forts pour convaincre la Direction était que les salaires des employés gérant ces primes compliquées pouvaient fort judicieusement être épargnés en barémisant, et que l'économie ainsi obtenue pouvait être réinjectée dans les barèmes. Du gagnant-gagnant, même si l'augmentation minime semble invisible, elle est durable et égalitaire, et comptera aussi pour la pension.

### Un mode de négociation unique

La SWDE est le seul OIP où les négociations entre organisations syndicales et autorité se font directement en interne. Le secteur XVI avalise ensuite les décisions.

Tout l'intérêt de la formule : les discussions se passent entre interlocuteurs directs, gens de métier sachant exactement de quoi ils parlent, qui ont un même objectif, faire avancer la Société. Même si les méthodes pour y arriver sont parfois différentes et les discussions parfois houleuses.

### Un projet novateur : les filières de carrière

Après plusieurs mois d'élaboration, la CGSP (en front commun syndical) annonce la signature du protocole d'accord sur un important projet :

des filières de carrière propres à la SWDE.

Projet exceptionnel et qui prépare l'avenir. Dans une logique de performance et de recyclage permanent, les agents sont (volontairement) intégrés dans des filières qui leur permettent d'accélérer leur carrière. À condition bien sûr de suivre des formations, de réussir les évaluations et de s'investir personnellement dans l'amélioration continue de ses acquis modules performants.

Une grande fierté de la délégation est d'avoir convaincu l'autorité de maintenir, en parallèle au développement de ces nouvelles filières, la cohabitation avec l'ancien système. Personne donc ne sera obligé de participer contre son gré à une réforme non souhaitée. Chaque agent sera maître de son choix, des efforts qu'il veut faire et des éventuelles « récompenses » qu'il pourra obtenir.

La mise en place de deux filières test est imminente. Au bout de 6 mois, une évaluation est prévue, avant de lancer totalement le projet. Dans ce cadre, la SDWE a créé sa propre cellule de gestion des compétences, et bien entendu les représentants des organisations syndicales seront présents à tous les niveaux pour garantir l'équité et la transparence.

*Si la SWDE fut autrefois ballottée par les mouvements sociaux, la sérénité est maintenant retrouvée et le climat social est constructif, les tensions entre l'autorité et la délégation syndicale sont apaisées. La CGSP se pose en interlocuteur crédible et incontournable.*

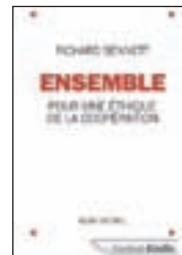
Ci-joint l'adresse du site « l'eau un droit humain » : <http://www.right2water.eu/> ■

## Ensemble. Pour une éthique de la coopération

Richard Sennett, Éd. Albin Michel, 2014

Et si, pour sortir de la crise, il suffisait de réapprendre à coopérer ?

Dans son livre, 2<sup>e</sup> volet d'une trilogie, le sociologue américain engagé à gauche Richard Sennett repense la vie en termes de coopération, d'empathie et de capacité d'engagement. Et espère un nouveau contrat social.



Sennett est parti d'une conviction simple : la coopération est le fondement du développement humain, car elle permet à chacun d'apporter une part de ses richesses à la communauté et, en retour, de profiter des atouts de celle-ci. Et d'un constat, qu'il reprend depuis plusieurs années dans sa critique du capitalisme moderne : le travail est déqualifié et se définit de plus en plus à court terme ; l'inégalité sociale s'est creusée ; les liens sociaux et d'entraide se sont défaits. Ainsi se sont perdues les compétences de la coopération, qui sont l'empathie et la capacité d'engagement.

Nos dispositifs sociaux de coopération nécessitent une grande réforme : il faut valoriser l'appartenance à un collectif, valider l'idée que chacun dépend d'un autre. Car la dissolution du lien social a certainement été une cause importante de l'accélération et de l'approfondissement de la crise du capitalisme.

Le triangle social – respect mutuel entre figures d'autorité honnêtes et subordonnés fiables, soutien entre salariés, capacité de tous à se mobiliser pour le collectif en cas de crise – a tendance à s'estomper. Or, c'est sur ces trois éléments que repose historiquement une coopération réussie dans la société et en particulier dans le monde du travail. Alors on souffre d'isolement dans son travail, d'un manque d'échange avec les collègues...

Comment rétablir cet esprit collectif de coopération ? En restaurant des liens sociaux authentiques dans chaque structure, comme par exemple sur les lieux de travail.

### TRIBUNE

### SOMMAIRE

#### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Aux vents mauvais...
- 4 / Dossier • Pour un service maximum
- 6 / Crise • Bancocratie
- 7 / Le mot qui pue • La réforme et le changement
- 8 / IRB • Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB
- 9 / Droit de grève • Grève de pauvres et grève de riches
- 10 / Droit de grève • Grève à l'atelier SNCB de Schaerbeek

#### Infos Admi

- 11 / Édito • La face cachée...
- Fédéral**
- 12 / ONEM, sixième réforme de l'État, une aubaine pour lancer une réorganisation ?
- 13 / ONEM – Communiqué du Front commun syndical au Comité de gestion
- / Police • Des nouvelles du front... de moins en moins commun

#### Région wallonne

- 14 / La Société wallonne des eaux (SWDE)

#### Lu pour vous

- 16 / Ensemble. Pour une éthique de la coopération

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

[www.cgspadmi.be](http://www.cgspadmi.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11